TRIER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES, C'EST BÊTE COMME CHOU !

LE GUIDE DU TRI

pour la collecte en Apport Volontaire

SBA
Ensemble au service de l'environnement
COLLECTE DES DÉCHETS

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
zér
GASPILLAGE

Ensemble au service de l'environnement !

Le Syndicat du Bois de l'Aumône assure la collecte et le transport des déchets des 165 000 habitants sur les 121 communes qui composent son territoire. Le SBA collecte les ordures ménagères, les emballages recyclables, le verre, le papier, le carton et près de 30 flux de déchets en déchèteries.

Un « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » - «économie circulaire»

Labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SBA est reconnu nationalement comme un territoire engagé dans la transition énergétique pour la croissance verte et l'économie circulaire. Le Syndicat a fait de la réduction des déchets un défi au quotidien. Avec la tarification incitative, chacun agit à son échelle en changeant son mode de consommation et en triant.

Un petit pas pour l'homme, un grand pas pour l'humanité

Les déchets alimentaires représentent près de 30% du poids de nos poubelles ; les enfouir ou les incinérer est une aberration… Ils peuvent être facilement triés, détournés de la poubelle verte, pour être valorisés en compost ou en bio-gaz. La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte prévoit un tri obligatoire de ces déchets. C'est donc dès à présent qu'il faut prendre les mesures nécessaires à leur valorisation en adoptant les bons gestes de tri de façon à être le plus efficace possible.

Vous faites ce pas en avant avec nous et nous vous remercions. Ce guide vous accompagne dans les bons gestes. Merci !

ceci est une source d'énergie hyper-puissante !

Pourquoi trier ses déchets alimentaires ?

- Pour valoriser ses déchets !
- Pour préserver la planète !
- Pour alléger sa poubelle verte !
- Pour réduire sa facture déchets !

Les consignes de tri en P.A.V

restes alimentaires
(pain, viande, poisson, os, fruits et légumes abîmés, fruits de mer, coquilles...)

papiers souillés
(mouchoirs, serviettes, essuie-tout, sets de table...)
et cartons souillés

déchets de préparation de repas
(épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres, sachets de thé...)

Fermés dans des sacs OK compost uniquement

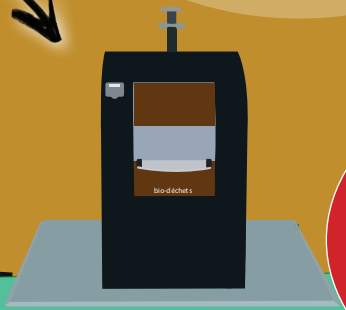

Déchets interdits :
ordures ménagères, plastique...

Les consignes de tri sont différentes pour le compostage !

Mon kit de tri en P.A.C.

1 Mes sacs

Pour jeter mes déchets alimentaires dans mon bioseau. J'utilise uniquement des sacs compostables labellisés «OK Compost» ou normés «NFT 51-800» que je peux trouver au rayon fruits et légumes de mon magasin. Le SBA me fournit 15 sacs pour bien démarrer.

2 Mon bioseau

Pour stocker mes déchets dans ma cuisine. D'une capacité de 8 litres, il est aéré pour favoriser la ventilation et l'asséchement des déchets et ajouré pour ralentir la putréfaction.

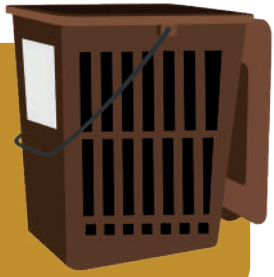

3 Ma colonne

J'apporte mes sacs dans la colonne, accessible 7j/7 et 24h/24. J'ouvre le tambour de 10 litres avec ma carte. Le bac, fermé dans la colonne, est équipé d'une bâche protectrice. Il est collecté 1 à 2 fois par semaine. La bâche est changée à chaque collecte. L'apport est gratuit.

Et après ?

Le SBA collecte la colonne 1 à 2 fois par semaine et désinfecte le tambour au moins 1 fois par semaine

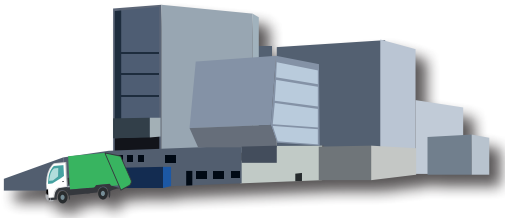

Les déchets sont envoyés sur le pôle de valorisation Vernéa

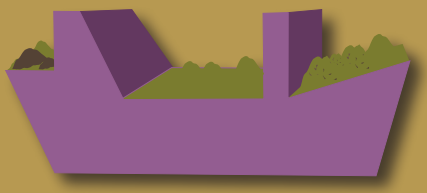

Ils sont broyés

Ils passent dans le digesteur

Ils sont transformés en biogaz pour produire de l'électricité ou alimenter nos camions

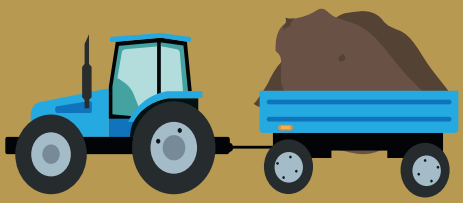

Ils sont transformés en compost pour l'agriculture

Une question ?

04 73 647 444
du lundi au vendredi de 8h à 18h

conseilusager@sba63.fr

www.sba63.fr

facebook/syndicatduboisdelaumone

Syndicat du Bois de l'Aumône
Zone de Layat II
13 rue Joaquin Perez Carretero
CS 10025
63201 RIOM Cedex

SBA COLLECTE DES DÉCHETS

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE